

Le Mans, le 25 avril 2019

M. Julien Cristofoli
Secrétaire Départemental SNUipp-FSU

à
Mme. Patricia Galéazzi
Directrice Académique
des Services de l'Éducation Nationale de la Sarthe

Objet : Mouvement 2019 – fonctionnement de l'algorithme, erreurs, informations aux collègues

Madame la Directrice Académique,

Nous vous adressons ce courrier afin de vous alerter sur les nombreuses questions qui se posent légitimement au sujet du mouvement 2019, imposé par le ministre, dans une précipitation contraire à l'intérêt des personnes, des élèves et du service.

Tout ceci place les personnels de votre administration dans une situation de tension qui nuit au bon fonctionnement des services tout en dégradant leurs conditions de travail.

Ainsi, à ce jour, aucune information n'a été transmise ni aux délégués du personnel ni aux enseignants concernant le traitement algorithmique des MUG dans le cadre d'une affectation à titre provisoire.

Par ailleurs, de nombreux postes apparaissent comme vacants dans l'application en ligne « MOUVEMENT 1D » alors qu'il n'en est rien en réalité.

Poursuivons avec la publication de postes intitulés « compensation décharge de directeur » dont il est indiqué qu'il ont une quotité inférieure à 100 %. Pourtant, à notre connaissance, il n'est pas possible de postuler sur un poste fractionné – qui plus est incomplet – qui pourrait être attribué à titre définitif.

Il y a également non-adéquation entre le règlement du mouvement et l'application « MOUVEMENT 1D ». Ainsi, le règlement du mouvement indique : « **Les postes de titulaires de secteur, rattachés lors du mouvement à une circonscription** : ils seront constitués selon les mêmes modalités dans un des secteurs de collèges de la circonscription. »

Pourtant, dans l'application « MOUVEMENT 1D », aucun poste de ce type n'apparaît. Par ailleurs, aucune information n'est donnée sur le MUG dont relève les postes de Titulaires secteur remplaçants. Seront-ils dans le MUG enseignant ou dans le MUG remplacement ?

La situation de certains postes occupés à titre définitif par des personnels exerçant des missions nous interroge aussi. En effet, certains de ces postes recouvrent des missions particulières et risquent fort d'être attribués en phase d'ajustement à des personnes qui ne seraient pas volontaires, là où auparavant ces postes paraissaient en phase 2 et pouvaient être demandés.

Par ailleurs, aucune liste des écoles à 4,5 jours n'est à ce jour disponible, ce qui pose des diffi-

cultés aux participant.es.

Les intitulés des postes dans l'application « MOUVEMENT 1D » ne correspondent pas au document adressé aux personnels et ne correspondent pas non plus aux termes en usage dans la profession. Ainsi le type de poste ZIL REP+ est-il indiqué comme « titulaire départemental », le type de poste « RASED à dominante pédagogique » est dénommé « regroupement adaptation ». Comme nous l'avons demandé à plusieurs reprises, une nomenclature des postes dans l'application « MOUVEMENT 1D » permettrait d'éviter de nombreux écueils.

Par ailleurs, à ce jour, les PES n'ont pas reçu d'information concernant leur barème mouvement. Pourtant, c'est un élément essentiel d'information quand à leur participation au mouvement départemental.

Nous avons aussi des interrogations au sujet des enseignant-es qui subissent une mesure de carte scolaire. En effet, celles et ceux-ci tout du moins un certain nombre, ne semblent pas identifié-es comme participant.es obligatoires. Ils n'ont dans ce cadre pas l'obligation de faire un vœu large, ce qui ne correspond pas au règlement d'une part, et risque de poser problème pour l'attribution de la bonification liée à ces mesures.

À l'aune de ces nombreuses remarques/interrogations nous vous demandons, Madame la Directrice Académique, de nous recevoir dans les plus brefs délais, afin que toutes ces interrogations soient levées et que le règlement du mouvement, dont vous êtes la garante, soit respecté. En effet, celui-ci précise que que « le droit des personnes à un traitement équitable de leur demande de mobilité est garanti ».

Nous estimons qu'en raison des très nombreuses questions et des informations erronées qui sont présentées dans l'application « MOUVEMENT 1D », le traitement équitable n'est nullement garanti. Ce faisant, le déroulement du mouvement est alors contraire à l'intérêt du service public, à celui des personnels et des élèves, ce qui renforce notre analyse que le projet du Ministre est loin d'être celui de la confiance et de la bienveillance.

Je vous prie de recevoir, Madame la Directrice Académique, mes respectueuses salutations.

Julien CRISTOFOLI



Secrétaire Départemental
du **SNUipp-FSU** de la Sarthe